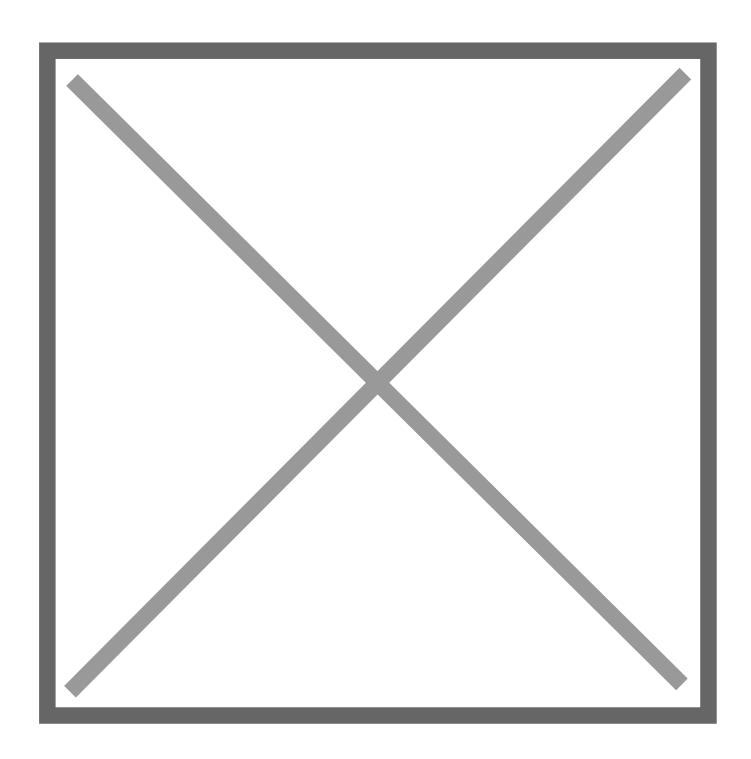
Comment accéder à la saisie avancée ?

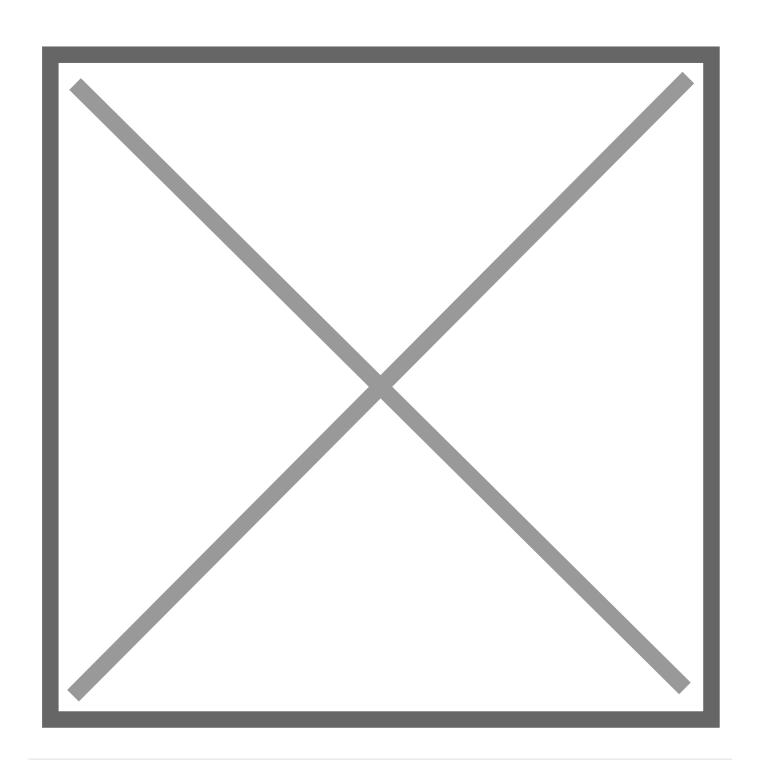
La saisie avancée (édition) d'une notice permet notamment:

- 1. la publication d'une notice à l'état brouillon;
- 2. l'ajout et/ou la correction des métadonnées y associées;
- 3. l'ajout d'un texte intégral et/ou de documents secondaires;
- 4. <u>l'ajout et/ou correction des liens attribués à la notice (vers des personnes, unités et/ou groupes).</u>

Elle est accessible en éditant une notice existant (état brouillon ou public):



ou bien en appuyant sur « Éditer » dans l'étape de révision lors de la création d'une nouvelle notice (saisie avec ou sans identifiant):



Révision #6 Créé 15 janvier 2024 00:08:24 par Hamza Karmouche Mis à jour 27 février 2024 16:50:46 par Hamza Karmouche